**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Bien utiliser les systèmes de navigation**

**Quels GPS en valent la peine et où les placer en toute sécurité ?**

***Berne, le 3 mars 2021* – L’emplacement de l’appareil de navigation dans la voiture joue notamment un rôle décisif pour la sécurité sur les routes. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) aident les automobilistes lors du choix, de l’achat et du montage de systèmes de navigation.**

Toute personne désirant acheter un nouvel appareil de navigation pour son véhicule devrait miser sur une marque établie sur le marché. Ces systèmes sont très faciles d’utilisation avec des mises à jour automatiques. « L’efficacité d’un GPS dépend de l'actualité de ses cartes », explique Markus Peter responsable Technique & environnement de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA). Les appareils doivent pouvoir être utilisés hors ligne notamment lors de déplacements à l’étranger afin que les frais d’itinérance n’explosent pas. « Pour les utilisateurs de véhicules électriques purs, il est intéressant que le GPS affiche aussi les stations de recharge. » Un kit mains libres intégré constitue une fonction supplémentaire utile si la voiture n’en dispose pas déjà.

La taille de l’écran joue également un rôle lors de la décision d’achat. Les écrans disponibles sont au format 4:3 ou 16:9. Avoir un écran très grand est séduisant pour pouvoir parfaitement lire les informations. Mais l’écran ne doit pas être trop grand. La législation précise que les conducteurs doivent avoir une vue dégagée sur la chaussée. Pour être plus précis (avec une formulation un peu plus compliquée) : quand les yeux sont à une hauteur de 0.75 mètre au-dessus de la surface du siège, il faut avoir une vue dégagée sur la chaussée au-delà d’un demi-cercle d’un rayon de 12 mètres. Dans la pratique, le champ de vision peut être contrôlé en se concentrant sur un marquage distant sur la route. « Ou on place par exemple un Bobby Car devant le véhicule garé de façon à ce qu'on puisse encore le voir à travers le pare-brise. Certains s’effraient en remarquant le retard avec lequel le Bobby Car apparaît dans leur champ de vision », explique Markus Peter. Il suggère de « monter l’appareil en respectant le bon sens ».

Il est interdit d’installer le GPS au milieu du champ de vision. Il est toléré dans la partie supérieure ou inférieure s’il ne bloque pas la vue. « D’une part, le champ de vision ne doit pas être restreint et d’autre part l’appareil doit être facilement accessible et utilisable. Cela limite les possibilités de placement. » Le meilleur emplacement est sur le tableau de bord à droite du volant.

Les garagistes de l’UPSA aident à placer et à actualiser les cartes. Ils donnent aussi de solides renseignements avant la décision d’achat. Ils trouvent par ailleurs une solution élégante pour le câble d’alimentation pour qu’il ne pende pas en l’air entre le tableau de bord et le raccordement 12 volts. Pour finir, les experts aident à connecter le kit mains-libres au téléphone portable. Plus rien ne s’oppose alors à rouler en toute sécurité. Il convient encore de respecter la règle suivante : quand la voiture est garée sur une place de stationnement extérieure, le GPS doit être enlevé. Il est ainsi protégé contre la lumière du soleil et le vol.

Légende de la photo : un GPS ne doit pas être placé dans le champ de vision. Le meilleur emplacement est sur le tableau de bord à droite du volant.

Source : Shutterstock

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch **Coordination:** Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43,
courriel serina.danz@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures: fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique «Communiqués de presse» située en bas de page.**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****